

Compte-Rendu réunion du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

Etaient présents : Mr BESSAC Alain, Maire,
RIGAL Bernard 1^{er} Adjoint, AMAR Fanny 2^{ème} Adjointe,
CIPRIANO Marlène, LAURENS Guillaume, MOUTERDE Claire, CABRIT Philippe, REGOURD Pascal,
VIVENS Bernard, LURINE Julien.
Absente Représentée : Mme MOULY Louise ayant donné POUVOIR à Mme CIPRIANO Marlène
Secrétaire : Mr REGOURD Pascal a été désigné secrétaire de séance.

DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES 3 SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, et en application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du Code Electoral, **le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué et de ses trois suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 27 septembre 2020.**

Monsieur Alain BESSAC, Maire, ouvre la séance.

Mr Pascal REGOURD est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre onze conseillers présents ou représentés et constate que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée est remplie.

Le Maire rappelle ensuite qu'en application de l'article R.133 du code électoral, **le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes** présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : **Mr Bernard RIGAL, Mr Bernard VIVENS, Mme Claire MOUTERDE, Mr Guillaume LAURENS.**

Le Maire indique que, conformément à l'article L.284 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire un délégué et trois suppléants.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection du délégué (sans débat, scrutin secret) :

Mr BESSAC Alain,

avec 10 (DIX) voix, 0 bulletin nul et 1 bulletin blanc,

est proclamé élu au premier tour et déclare accepter le mandat de Délégué.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection de 3 suppléants (sans débat, scrutin secret) :

Mr RIGAL Bernard,

Mr VIVENS Bernard,

Mme CIPRIANO Marlène,

avec 11 (ONZE) voix, 0 bulletin nul et 0 bulletin blanc,

sont proclamés élus au premier tour et déclarent accepter le mandat de Suppléant.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion organisée le 29 Juin 2020 avec la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur.

Le PLUi est un outil pour l'avenir des territoires : c'est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire : cohérence du projet de territoire, cadre de vie, habitat, climat, développement économique.

La mise en place d'un PLUi s'étend sur 2 à 3 ans.

Coût PLUi : environ 160 000 € avec une aide de 80 000 €

Prévoir une Commission Urbanisme pour réfléchir à l'ébauche de ce PLUi.

QUESTIONS DIVERSES

- Affaire SAINT-MAXENT (voir réunion Conseil Municipal du 17 Juin 2020) :
Lecture de la lettre du 18.06.2020 de Mr le Maire à Mr SAINT-MAXENT.
Lecture de la lettre du 06.07.2020 de Mr SAINT-MAXENT à Mr le Maire.

- Projet Habitat Maison ROUQUETTE : informations données par Mme Sophie ROUDIL du PETR, rencontrée lors de la réunion PLU_i du 29.06.2020.

- Permis de Construire de l'abri stockage matériel aux abords de la Salle d'Animation à établir avec un architecte : Mme Isabelle FABRE de FILHAM Architecture a été choisie (Devis 450 € TTC).

- Sécurisation du village : étude déjà faite par Aveyron Ingénierie. Dossier à reprendre.

- Compte-rendu de la réunion SIEDA par Mr Julien LURINE (Délégué suppléant à la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur).

- Vu les tâches administratives qui ne cessent d'augmenter au secrétariat de mairie et à l'agence postale, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal d'augmenter les heures de la secrétaire, en passant son poste d'Adjoint Administratif de 28 h/s à un Temps Complet 35 h/s. La délibération sera prise lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.